# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Maroc

Question écrite n° 86594

### Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le protocole additionnel à la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre la France et le Maroc. L'accord conclu avec les autorités marocaines soulève de nombreuses interrogations quant à sa légalité et sa compatibilité avec nos dispositions constitutionnelles et les conventions internationales signées par la France. Il semble en effet que ce protocole porte atteinte au droit à un recours effectif des victimes françaises et étrangères de crimes et délits commis au Maroc, en accordant une priorité à la justice marocaine sur la justice française. De plus il ne paraît pas compatible avec les obligations conventionnelles qui s'imposent en matière de jugement des auteurs présumés de crimes internationaux. Il lui demande donc si le Gouvernement compte renégocier, dans des termes plus équitables, le protocole présenté en procédure accélérée pour approbation des parlementaires.

### Données clés

**Auteur :** M. Claude de Ganay
**Circonscription :** Loiret (3e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 86594
**Rubrique :** Politique extérieure
**Ministère interrogé :** Justice
**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 4 août 2015, page 5856
**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)